

La commune d'Artiguelouve a mis en œuvre un dispositif pour venir en aide aux personnes âgées, isolées dans le cadre de la lutte contre le COVID – 19.

Une aide sera apportée pour toutes les personnes qui le souhaitent ; courses alimentaires, pharmacie ...

Pour cela il vous suffit de contacter la Mairie au 05.59.83.03.92 aux horaires suivants 9 h 00 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00. En dehors de ces horaires soir et week-end sur le portable 07.87.92.31.41.

La Maire d'Artiguelouve